

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 3 Juin 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-03-18 – URBANISME (2.1) – COMMUNE DE NOVIANT-AUX-PRES - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021

DATE DE PUBLICATION : 07 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l' Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	61 présents
<u>Nombre de votants :</u>	71 votants

Depuis l'approbation du PLU de Noviant-aux-Prés en date du 27 septembre 2018, une évolution mineure concernant le règlement écrit s'impose.

En effet, dans le cadre d'un projet de ligne électrique aérienne entre Vandières et Lagny dont le passage est prévu sur le ban communal de Noviant-aux-Prés, le règlement du PLU doit évoluer pour permettre la réalisation de ce projet.

L'article A2 sera ainsi modifié afin d'autoriser en zone Aa les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels.

Mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public :

Le projet de modification simplifiée, accompagné de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées, sera mis à disposition du public en Mairie de Noviant-aux-Prés et au siège de la CC2T pendant un mois aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre audit public de formuler ses observations sur un registre.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera affiché en Mairie de Noviant-aux-Prés et à la CCT2 au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Il sera en outre publié dans un journal local diffusé dans le département.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Noviant-aux-Prés au public**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de ce dispositif**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX